

DEPARTEMENT  
DU CHER

SEANCE DU 24 octobre 2024

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 07  
Votants : 08

**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, William TAILLANDIER.

Date de la convocation :  
14 octobre 2024

**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Cathy BATISTE.

Date d'affichage :  
14 octobre 2024

**Excusé sans pouvoir :** Caroline LALEVÉE LESAGE, Christelle JOIE, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Stéphane PETIT.

**Secrétaire de séance :** Mireille CHARBY

**DELIBERATION N° 2024-50**

**OBJET : Convention de coopération sur les chemins de randonnées entre les communes de Nozières, Orcenais, Morlac, Vallenay et la Communauté de Communes Cœur de France**

Madame le maire présente au Conseil Municipal un itinéraire pédestre présenté par la Communauté de Communes Cœur de France en collaboration avec le Comité départemental de randonnées du Cher.

Ces boucles de randonnées ont vocation à créer une offre diversifiée et à mettre en valeur les atouts paysagers et patrimoniaux.

Le plan du tracé de randonnée pédestre proposé avec un passage sur le territoire de la commune de Vallenay est présenté ci-dessous ainsi qu'une convention pour définir une coopération entre les communes traversées par une même boucle et la Communauté de Communes Cœur de France afin d'assurer la réussite de la pose de la signalétique et du balisage et de la pérennité des randonnées.



Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le passage sur le territoire d'autoriser Madame le maire à signer la convention de coopération sur les chemins de randonnées entre les communes de Nozières, Orcenais, Morlac et Vallenay et la Communauté de Communes Cœur de France concernant l'implantation de la signalétique directionnelle des boucles de randonnées proposées ; N'ayant pas la compétence concernant l'entretien des chemins, Madame le maire précise qu'elle s'est rapprochée de la Communauté de communes Cœur de France pour leur signaler. L'entretien du chemin sera entretenu par une des communes limitrophes.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise** le plan du tracé ci-dessus du circuit de randonnée pédestre proposé par la Communauté de Communes Cœur de France et autorise l'entretien par une des communes limitrophes.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer la convention de coopération sur les chemins de randonnées entre les communes de Nozières, Orcenais, Morlac et Vallenay et la Communauté de Communes Cœur de France concernant l'implantation de la signalétique directionnelle des boucles de randonnées proposées.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 24 octobre 2024

Le secrétaire de séance  
Mireille CHARBY



Le Maire,  
Marina DUPUY

